

2 - DOSSIER MEDICAL

(Réf : Article 14 de l'arrêté du 20/02/2026 relatif
au Diplôme d'Etat d'Infirmier)

Conformément à la réglementation, votre admission définitive **est soumise au dépôt « d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France »**

Le dossier médical est constitué des pièces suivantes à faire remplir par votre médecin traitant :

1. Le certificat médical de vaccination.
2. Le Formulaire Vaccinations
3. Le **Certificat Immunitaire HUG** (document obligatoire pour effectuer les stages aux Hôpitaux Universitaires de Genève) page 6 à remplir par votre médecin traitant après avoir pris connaissance du document joint.



Dès la réception de votre dossier d'inscription, pensez à vous mettre à jour rapidement de vos obligations vaccinales

Le premier stage débutant **le lundi 9 novembre 2026** : Aucun départ en stage ne sera autorisé sans les documents demandés ci-dessus.



Pour votre rendez-vous médical, pensez à présenter votre carnet de santé, ce qui permettra au médecin de consulter l'ensemble des informations sur vos vaccinations et vos maladies infantiles.

**Ces 3 documents dûment remplis seront à remettre obligatoirement à l'IFSI
le jour de la pré-rentree le **Mardi 25 août 2026**
(L'horaire vous sera confirmé ultérieurement)**

CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATION

A remplir par votre médecin traitant

Je soussigné(e), **Docteur** certifie que :

Monsieur, Madame **né(e) le**

remplit toutes les conditions ci-dessous (merci de cocher les mentions conformes)

1. ☐ **A bénéficié des vaccinations conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation pour les professionnels de santé** (réf : calendrier vaccinal et recommandations vaccinales - avril 2026)
Cf : Formulaire de vaccinations ci-joint à remplir

2. ☐ **Est immunisé(e) contre l'Hépatite B** avec un taux d'anticorps anti-HBs ≥ 100 UI/L (obligatoire.)

OU

☐ **Est non-répondeur(se) à la vaccination** (si après le protocole des 6 injections, la sérologie est toujours négative)

Fait à

Signature et cachet du médecin traitant

Le

Pour information : Le premier stage est prévu à compter du 9 novembre 2026. Aucun départ en stage ne sera autorisé si le taux d'anticorps anti HBS n'est pas conforme à la réglementation en vigueur **soit ≥ 100 UI/L**

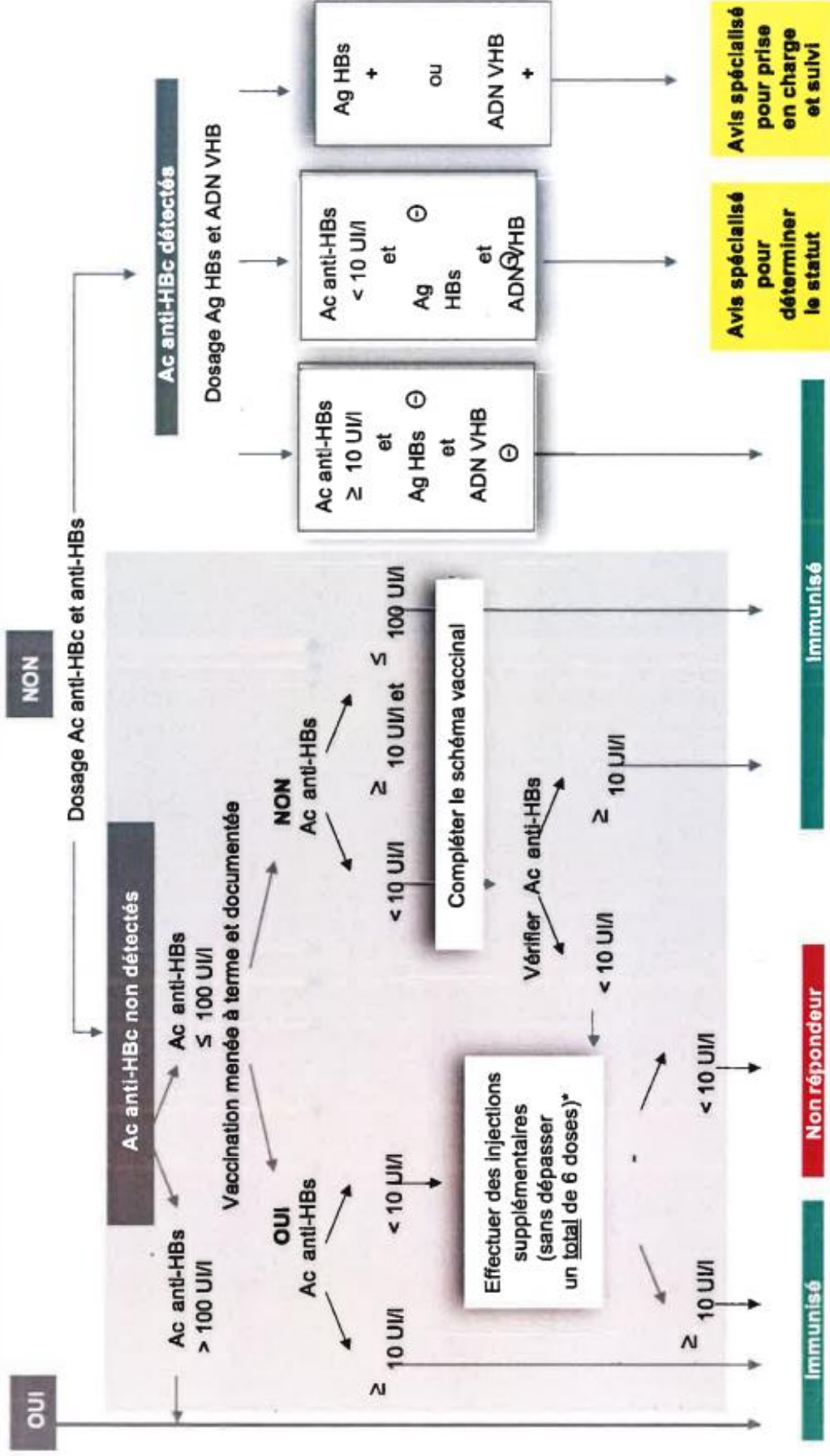
Référence : Article 2 de l'Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique

Les élèves ou étudiants mentionnés à l'article 1er de l'arrêté du 6 mars 2007 susvisé sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'[article L. 3111-4 du code de la santé publique](#). Au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement et, au plus tard, avant de commencer leurs stages dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, ils apportent la preuve qu'ils satisfont aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L. 3111-4. A défaut, ils ne peuvent effectuer leurs stages.

4.8 Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des professionnels de santé

Instruction no DGS/R11/R12/2014/21 du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027830751&categorieLien=id>

Attestation d'un résultat, même ancien, montrant des Ac anti-HBs > 100 UI/l



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B



FORMULAIRE VACCINATIONS
Etudiants Infirmiers et Elèves Aides-soignants
I.F.S.I - I.F.A.S. THONON
Document à remplir par votre médecin traitant

COORDONNÉES DE L'ETUDIANT :

Nom :
Prénom :

Date/...../.....

Signature et cachet du médecin :

<i>Vaccinations selon directives avril 2026</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Dates</i>	<i>Observations</i>
VACCINATIONS OBLIGATOIRES			
DTCP	1 injection aux âges fixes 25 – 45 et 65 ans (puis tous les 10 ans après 65 ans)	Date du dernier rappel :/...../.....	
HEPATITE B	<i>Pour les personnes non encore vaccinées : 3 injections sont nécessaires pour satisfaire à l'obligation légale et <u>doivent être réalisées avant le premier stage</u> :</i> <i>- <u>Schéma habituel</u> : J 0 - J 1 mois - J 6 mois.</i> <i>Ou</i> <i>- <u>Schéma rapide</u> : 3 doses en 21 jours</i> <i><u>Engérix B 20</u> : J 0 – J 7 – J 21 et <u>rappel à 1 an</u></i>	1^{ère} injection :/...../..... 2^{ème} injection :/...../..... 3^{ème} injection :/...../..... Rappels éventuels :/...../...../...../...../...../.....	
VACCINATIONS RECOMMANDEES			
R.O.R. (rougeole, Oreillons, Rubéole)	2 injections à 1 mois d'intervalle quelle que soit l'année de naissance, en l'absence d'immunité prouvée. Pas de nécessité de contrôle sérologique avant vaccination.	1^{ère} injection :/...../..... 2^{ème} injection :/...../.....	



Méningocoque <u>sérotype</u> ACWY	1 injection recommandée chez les 15-24 ans.	/...../.....	
Coqueluche	1 injection recommandée si dernier rappel date de plus de 5 ans dans contexte épidémique. Vaccin non dissociable du DTCP		
<u>Varicelle</u>	2 injections espacées de 2 mois, recommandée pour les personnes qui n'ont pas eu cette maladie, dont la sérologie est négative et qui exercent dans les services accueillant des sujets à risque de varicelle grave (immunodéprimés, services de pédiatrie, maternité, etc..)		
Grippe	1 injection recommandée pour les personnes qui exercent dans les services accueillant des sujets à risque de grippe grave (personnes âgées, immunodéprimés, services de pédiatrie, maternité, etc..)		
COVID	1 injection recommandée		

Service de santé au travail

81, boulevard de la Cluse

1211 GENEVE 14

Tél : 022 37 26 050

A l'attention du médecin traitant
du collaborateur-trice

N/Réf. : CC / dirt

Fait à Genève le 17 octobre 2025

Concerne : engagement aux HUG

Chère Consœur, cher Confrère,

Tout le personnel engagé aux Hôpitaux Universitaires de Genève doit répondre à des exigences vaccinales selon le poste de travail occupé (directive institutionnelle).

Veuillez trouver ci-joint :

- En page 2 : le tableau des vaccinations exigées pour le personnel employé aux HUG suivant l'activité
- En page 3, 4 et 5 : un guide pratique pour mise à jour des immunités
- En page 6 : le certificat à établir

Si vous avez des questions concernant les exigences vaccinales ou immunitaires, vous pouvez contacter le service de santé au travail des HUG au **022 372 60 50**.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout besoin d'informations complémentaires et vous adressons, chère Consœur, cher Confrère, nos salutations les meilleures.

Dresse C. CHENAUD
Cheffe de service
Service de Santé au travail



Catégories de personnel Liste non exhaustive des professions	Immunités exigées à l'embauche <i>Immunité exigée uniquement dans certains secteurs/poste de travail</i>	Si elles ne sont pas exigées à l'embauche, une mise à jour des immunités suivantes est encouragée (recommandations de santé publique, selon l'OFSP).
Personnel avec contact patient et/ou environnement patients - Médico-soignant, médico-technique (TRM), médico-thérapeutique (psychologue, ergothérapeute, logopédiste, physiothérapeute...) - Agent propreté et hygiène - Service des transports Patients - Assistant en pharmacie en unité de soins - Agent de sécurité - Agent hôtelier - Personnel technique qui intervient dans l'environnement patient - Bénévole	Rougeole-Rubéole Varicelle Diphtérie-Tétanos Hépatite B <i>Coqueluche tous les 10 ans</i> : pédiatrie, maternité, gynécologie, obstétrique, anesthésie, TRM pédiatrie, pool, étudiants en médecine <i>Hépatite A</i> : endoscopie digestive, pédiatrie, pool, lieu de distribution de substances de substitution, Programme santé Migrant, CAMSCO, médecins SMPR, étudiants en médecine, agent hôtelier <i>Méningite à tiques</i> : personnel amené à intervenir sur des zones à risque (hélicoptère, SMUR...)	Rougeole-Rubéole-Oreillons Varicelle Diphtérie-Tétanos Hépatite B Coqueluche à 25 ans et lors de chaque grossesse Hépatite A Polio (uniquement primovaccination)
Personnel d'accueil avec contact patient Personnel administratif avec contact patient Personnel de crèche...	Rougeole-Rubéole Varicelle <i>Coqueluche tous les 10 ans</i> : pédiatrie, maternité, gynécologie, obstétrique, crèche	
Personnel de laboratoire	Rougeole-Rubéole Varicelle Diphtérie-Tétanos Hépatite B <i>Méningocoques (ACWY)</i> : laboratoire de bactériologie <i>Hépatite A</i> : si contact avec des selles <i>Polio tous les 10 ans</i> : si contact avec des selles	<i>Méningocoque (séro groupe B)</i> : laboratoire de bactériologie
Service technique sans contact patient autre que propreté et hygiène - Restauration - Traitement et distribution du Linge - Voirie, jardinier - Stérilisation - Transport et distribution magasin	Diphtérie-Tétanos <i>Hépatite A</i> : contacts avec les eaux usées, voirie, préparation d'aliment <i>Hépatite B</i> : voirie, Centre de Traitement du Linge CTL, jardinier, employé de restauration qui débarrasse les plateaux patients <i>Méningo-encéphalite à tiques</i> : jardinier et personnes travaillant dans les herbes hautes	<i>Méningo-encéphalite à tiques</i>
Personnel administratif, Ressources humaines sans contact avec les patients		

MALADIE	Indication vaccinale, critère d'immunité et recommandations.
Hépatite B	Pour toute personne qui a dans son activité un risque de piqûres, coupures, blessures, de contact avec du sang ou des liquides biologiques (ou travaille en chambre ou en zone de soins...). Immunité acquise si - Complètement vacciné et anti <u>HBs</u> ≥ 100 UI/l (4 à 8 semaines après 3^{ème} dose) <u>ou</u> - Complètement vacciné et anti <u>HBs</u> ≥ 10 UI/l plus de 5 ans après la dernière injection Complètement vacciné = 3 doses vaccinales documentées à n'importe quel moment de la vie ou 2 doses adultes (mono- ou bivalent) reçues entre l'âge de 11 et 15 ans. Si non : rattrapage vaccinal.
Rougeole	Pour toute personne qui a dans son activité un contact avec des patients (ou travaille dans l'environnement patient) ainsi que pour le personnel de laboratoire et les assistants en pharmacie en unité de soins Immunité acquise si 2 doses vaccinales documentées <u>ou</u> sérologie ≥ 150 UI/l Si non : rattrapage vaccinal ➔ Si refus vaccinal : faire sérologie - o <u>IgG</u> < 50 UI/l : vaccination deux doses - o <u>IgG</u> 50 - 149 UI/l : vaccination une dose - o <u>IgG</u> ≥ 150 UI/l : immunité OK
Oreillons	Pas d'exigence HUG. Selon les recommandations de l'OFSP, indication à la vaccination pour la population générale. Immunité acquise si 2 doses vaccinales documentées sauf si la vaccination ROR a eu lieu avec le <u>Triviraten[®]</u> (souche <u>Rubini</u> contre les oreillons). Dans ce cas, il est recommandé de la répéter (2 doses).
Rubéole	Pour toute personne qui a dans son activité un contact avec des patients (ou travaille dans l'environnement patient) ainsi que pour le personnel de laboratoire et les assistants en pharmacie en unité de soins Immunité acquise si 2 doses vaccinales documentées <u>ou</u> sérologie ≥ 10 UI/l Si non : rattrapage vaccinal ➔ Si refus vaccinal : faire sérologie - o <u>IgG</u> < 10 UI/l : vaccination 2 doses - o <u>IgG</u> ≥ 10 UI/l : Immunité OK
Varicelle	Pour toute personne qui a dans son activité un contact avec des patients (ou travaille dans l'environnement patient) ainsi que pour le personnel de laboratoire et les assistants en pharmacie en unité de soins Immunité acquise si anamnèse de maladie <u>ou</u> 2 doses vaccinales documentées <u>ou</u> sérologie ≥ 150 UI/l Si non : faire sérologie - o <u>IgG</u> < 50 UI/l : vaccination deux doses - o <u>IgG</u> 50 - 149 UI/l : vaccination une dose - o <u>IgG</u> ≥ 150 UI/l : immunité OK

Coqueluche	Pour toutes personnes qui a dans son activité des contacts avec les nourrissons de moins de 6 mois : pédiatrie, maternité, gynécologie, obstétrique, anesthésie, TRM pédiatrie, pool, étudiants en médecine, crèche. Selon les recommandations de l'OFSP : lors de chaque grossesse pour les femmes enceintes et pour toute personne ayant dans son entourage des nourrissons de moins de 6 mois. Immunité acquise si 1 dose vaccinale documentée de moins de 10 ans <u>ou</u> une infection documentée de moins de 10ans (frottis ou sérologie positive au moment de l'infection). Si non : rattrapage vaccinal (N.B. sérologie non informative sur l'immunité)
Hépatite A	Pour toute personne qui dans son activité - A un contact avec les eaux usées (voirie, techniciens DII), les selles (gastro-entérologie, pédiatrie, personnel des laboratoires de bactériologie, virologie, parasitologie, pathologie) - Participe à la préparation des aliments (cuisine), agent hôtelier - Sont amenés à prendre en charge des consommateurs de drogues injectables ou des personnes venant de pays endémiques (lieu de distribution de substances de substitution, Programme santé Migrant, CAMSCO, médecins SMPR, étudiants en médecine) Immunité acquise si 2 doses de vaccin monovalent documentées <u>ou</u> 3 doses de vaccin bivalent documentées <u>ou</u> 2 doses de vaccin bivalent documentées reçu entre l'âge de 1 et 15ans <u>ou</u> sérologie positive. Si non : rattrapage vaccinal ➔ Si refus vaccinal : faire sérologie
Diphtérie-Tétanos	Pour toute personne qui a dans son activité un risque de coupures, blessures. Immunité acquise si primovaccination complète <u>et</u> dernier rappel de moins de 10ans (vaccin précédent effectué avant l'âge de 25 ans) <u>ou</u> de moins de 20 ans (si vaccin précédent effectué entre 25 et 65 ans) Primovaccination complète si - ≥ 5 doses documentées dont la première effectuée avant l'âge de 1 an <u>ou</u> - ≥ 4 doses documentées dont la première effectuée entre 1 et 6 ans <u>ou</u> - ≥ 3 doses documentées dont la première après l'âge de 6 ans Si non : rattrapage vaccinal. En cas d'anamnèse incertaine (ou sans notion de vaccination antérieure) : dose de rappel puis sérologie 4 à 8 semaines (laboratoire de <u>vaccinologie</u>) et suivre recommandation du service de <u>vaccinologie</u>.
Polio	Pour le personnel de laboratoire en contact avec les selles (bactériologie, virologie, parasitologie, pathologie) Immunité acquise si 3 doses vaccinales documentées <u>et</u> rappel à 10 ans Selon les recommandations de l'OFSP : pas de rappel nécessaire pour la population générale. Si non : rattrapage vaccinal

Méningite	Pour le personnel du laboratoire de bactériologie. <u>Sérotype A, C, W et Y (MCV-ACWY)</u> : 1 dose puis rappel tous les 5 ans tant que le risque d'exposition persiste. <u>Sérotype B (4CMenB)</u> : 2 doses à 0 et 2 mois puis rappel tous les 5 ans tant que le risque d'exposition persiste. Off Label, à faire uniquement avec l'accord explicite du collaborateur.
Encéphalite à tiques	Personnel travaillant dans les zones de forêts, sous-bois, clairières, hautes herbes, parc proche des forêts (jardiniers, SMUR, si promenade patients dans <u>herbes hautes</u>). Immunité acquise : sérologie positive suite à la maladie (les <u>IgG</u> persistent à vie) ou vaccination 3 (0 ; 1 mois ; 6-12 mois) doses, dernière dose il y a moins de moins de 10 ans. Dose de rappel tous les 10 ans

CERTIFICAT MEDICAL POUR UN ENGAGEMENT AUX HUG en tant que stagiaire en soins infirmiers

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Je soussigné (e).....

Certifie que l'état de santé de la personne désignée ci-dessus, ne présente pas de contre-indication à la fonction envisagée et que son statut vaccinal est adéquat pour son activité au sein des HUG.

Cachet et signature du médecin traitant :

Date :